



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 27 juin 2014

Le vendredi 27 juin 2014, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 19 juin 2014, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

Secrétaire : Mme Carmen BOGHOSSIAN

Présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, M. Daniel AUGUSTE, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, Mme Nadia KARAKAC, M. Alain BARBERYE (quitte la séance de 22h24 à 22h27), M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN, M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX, M. Michel LAURENT DUCROQ, M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE

Représentés : Mme Jeannette MBANI par Mme Djida TECHTACH, Mme Florence JUDY-REGNO par M. Barthélémy AGONHOUMEY, Mme Sabrina HERRICHE par M. Mamadou KONATE

Absents excusés :

Absents :

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.
Mme Carmen BOGHOSSIAN est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Sur proposition de M. le MAIRE, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :

- /Finances
 - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de classes mobiles dans les écoles

1/ *Compte rendu*

Compte-rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2014. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

2/ *Compte rendu*

Délégation de compétences

Pour la période comprise entre le 13 mai 2014 et le 16 juin 2014, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrat/convention/marché/avenant : 12 - Concession dans le cimetière : 7 - Délégation du Droit de Préemption : 2. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

3/ Finances

Décision Modificative n°1 - Budget principal de la ville - Exercice 2014

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales,
 VU le budget principal de la Ville -2014 approuvé par délibération du 7 février 2014,
 VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2014,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget de la ville 2014 annexée à la présente délibération.
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 27 079 820,91 € au lieu de 26 496 307,67 €
- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 38 229 236,20 € au lieu de 37 426 519,76 €

Soit une balance générale de : 65 309 057,11 € au lieu de 63 922 827,43 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Dotations de Développement Urbain - Appel à projets 2014

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 CONSIDERANT les dépenses des projets présentés :

- Vidéo protection, pour un coût de 593.205,02 € HT ;
 - Aménagement terrain construction Médiathèque, pour un coût de 51.014,08 € HT ;
 - Requalification périmètre scolaire P. Langevin et J. J. Rousseau (déconstruction) , pour un coût de 224.000,00 € HT ;
 - Sécurité des établissements scolaires "serrures électroniques", pour un coût de 107.260,19 € HT ;
 - Travaux sécurisation des écoles (remplacement portes...), pour un coût de 25.565,92 € HT ;
 - Extension Halte-Garderie Arc en Ciel, pour un coût de 147.883,33 € HT ;
 - Requalification de la place Lalo, pour un coût de 400.000,00 € HT ;
 - Aménagement Gymnase Owens (éclairage étanchéité), pour un coût de 165.451,65 € HT
 - Diffusion et action culturelle, pour un coût de 79.727,96 € HT ;
 - Animation de proximité 2014, pour un coût de 72.153,77 € HT ;
 - Développement du bio et des produits locaux dans les écoles, pour un coût de 9.022,59 € HT ;
 - Etude sur les gens du voyage, pour un coût de 30.000 € HT ;
 - Diagnostic copropriété, pour un coût de 10.000,00 € HT ;
 - Impliquer le monde associatif à l'aménagement des rythmes scolaires, pour un coût de 75.000,00 € HT ;
 - Des intervenants de TAP bien formés, pour un coût de 18.000,00 € HT ;
 - Réfection piste athlétisme et courts de tennis, pour un coût de 8.650,00 € HT ;
 - Réfection des toitures terrasses des bâtiments communaux, pour un coût de 75.000,00 € HT ;
 - Ateliers de développement personnel et lutte contre le décrochage scolaire des collégiens et lycéens, pour un coût de 9.600,00 € HT ;
 - Signalétique citoyenne, pour un coût de 16.950,00 € HT.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation de Développement Urbain 2014 pour les projets exposés ci-dessus,

- AUTORISE M. le Maire à signer la (les) convention(s) attributive(s) de subvention(s) à venir entre l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise et la Commune représentée par son Maire ainsi que tous documents nécessaires à l'octroi des subventions pour les projets précités. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
- Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

5/ Finances**FSRIF - Approbation du rapport d'utilisation de la dotation 2013**

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2531-16,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- ADOPTE le rapport présenté par M. le Maire sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région d'Ile-de-France 2013. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

6/ Finances**Application de la Taxe Locale de Publicité Extérieure**

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU les dispositions des articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- FIXE, à compter du 1er janvier 2015, le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour les dispositifs publicitaires à 20,40 € et pour les enseignes de la manière suivante :

- enseigne de 0 à 7 m² : exonération de plein droit,
- enseigne de 7 à 12 m² : 15,20 € / m²,
- enseigne de 12 à 50 m² : 30,40 € / m²,
- enseigne supérieure à 50 m² : 60,80 € / m². (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

7/ Finances**Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2014**

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- DECIDE d'attribuer pour les associations suivantes, une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2014 (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2014 de l'association) :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
9230-6574 Associations Culturelles	1 350 €	0 €	1 350 €
Groupe Objectif 95	1 150 €		
UNC	200 €		
92411-6574 Associations Sportives	100 €	0 €	100 €
Cercle des Médaillés Jeunesse et Sport	100 €		
TOTAL CM 27/06/2014	1 450 €	0€	1 450 €

- DIT que la notification de la subvention à l'association précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

8/ Finances

Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de classes mobiles dans les écoles

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation du Ministère de l'Intérieur pour l'acquisition de 8 classes mobiles pour les écoles primaires de la ville et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
- Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

9/ Finances

Garantie d'emprunt à OSICA - Opération de réhabilitation de 372 logements dans le quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel

M. le Maire entendu,
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article 2298 du Code civil,

VU la demande formulée par la société OSICA Groupe SNI qui sollicite la garantie à hauteur de 100% de la Ville pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 8 150 000 € auprès la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 372 logements dans le quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel.

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2013,

- Article 1 : Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 8 150 000 € souscrit par OSICA - groupe SNI, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 372 logements dans le quartier des Carreaux à Villiers-Le-Bel.

- Article 2 : Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt PAM :

Montant du prêt : 8 150 000 €

Durée : 25 ans

Taux : Livret A en vigueur + 0,6%

Périodicité des échéances : annuelle

Différé d'amortissement : 24 mois

Indice de révisabilité : Livret A

Taux de progressivité des échéances : 0%

Modalité de révision des taux : double révisabilité limitée

- Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :###13;

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par OSICA, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à OSICA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En contrepartie de cette garantie, la commune de Villiers-Le-Bel bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 20% des logements construits, soit 75 logements.

- Article 4 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et OSICA. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 1 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

10/ Logement

Autorisation de signature - Convention de garantie d'emprunt et réservation de logements entre la ville et la Société Anonyme d'HLM OSICA : réhabilitation de 372 logements à la ZAC des Carreaux

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU la convention de garantie d'emprunt et réservation,

VU les conditions financières du prêt contracté,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt et réservation entre la commune et OSICA relative à l'opération de réhabilitation d'un ensemble immobilier de 372 logements collectifs à la ZAC des Carreaux. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 1 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

11/ Culture

Programmation culturelle - Demande de subvention auprès du Conseil général dans le cadre de l'appel à projets 2014 concernant les lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission "Culture - Sport - Politique de la ville" du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention du Conseil Général du Val d'Oise de 16 000 € pour la programmation culturelle 2014 de l'Espace Marcel Pagnol et à signer tous documents en résultant. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 34 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

12/ Politique de la ville

Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture- Sport - Politique de la ville du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du CUCS, conformément au tableau joint à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Exercice	Impact	Porteur	Action	CT Total (en fonction [en euros])	Montant proposé f. en euros)	Description
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - MJC Alliance	2014-CE1100-3926 - Initiation aux langues Européennes	13 659	3 000	Permettre de mieux appréhender les langues Anglais et espagnol. 4 ateliers d'initiation à l'anglais à partir de la 1ère section de maternelle les mardis le matin et après midi en hors temps scolaire. Egalement, 4 ateliers d'initiation à l'espagnol pour la même tranche d'âge et les mêmes jours.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - Cde. Culturel	2014-CE1100-3928 - Cycle de Féminine Intercommunale	4 750	2 000	Dans le cadre de la saison culturelle, il sera proposé un atelier en direction des femmes de la ville. Cet atelier sera ouvert à tous et sera destiné à offrir accès à une pratique artistique.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - Vie des Quartiers	2014-CE1100-3927 - Fonds de participation	12 200	2 500	Créer et accompagner les initiatives locales non habituées. Faciliter et encourager la participation des habitants.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - ASV	2014-CE1100-3925 - ATELIER DANSE VILLE	40 000	40 000	Permettre le Contrat Local de Santé. Pour réaliser les actions en cours et initier de nouvelles actions dans le domaine de la santé. Mettre en place le Contrat Local de Santé Pour vivre le travail de coordination et de communication.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - PE	2014-CE1100-3922 - Bourse au BAPA	5 000	4 800	Prendre en charge financièrement certains du théorique de 30 heures de bénévolat dans une association de la ville.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - PE	2014-CE1100-3927 - Animation citoyenne de l'école publique et lieu social	6 500	6 500	Nouveau concept dans la complexité des animations de proximité, mais pour cette année un travail en lien avec les habitants. Durant la période annuelle en partenariat avec l'école et le lieu social d'initiation afin de proposer des ateliers ludiques favorisant les échanges entre les habitants de tous âges. Des espaces d'animation seront créés et organisés en lien avec les collectifs d'habitants volontaires afin de développer leur sentiment de appartenance dans le site.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - MJC des Jeunes	2014-CE1100-3924 - Préparer son avenir	10 000	7 000	Douze heures de travail en vue de préparation aux examens et concours.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - Vie des Quartiers	2014-CE1100-3922 - Recueillir son quartier - Création d'une œuvre commune au DINA-Cerise (Accompagnement au projet ART'UP)	5 000	2 000	Accompagner les habitants dans la transformation du quartier. Les au sujet de renouveler l'espace. Encourager les échanges et partenariats sur la création de leur territoire.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - MJC des Jeunes	2014-CE1100-3923 - Le jeu théâtre comme outil de lutte contre le décrochage scolaire	6 000	3 000	Organiser des ateliers d'expression orale et posturale avec un public mixte de 10 à 16 ans et 16 à 20 ans afin de lutter contre le décrochage scolaire.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - MJC Alliance	2014-CE1100-3929 - Le jeu théâtre est partout et pour tous	3 000	3 000	Accompagner les habitants dans la découverte de nouvelles façons de rendre accessible l'exposition et la pratique culturelle.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL	2014-CE1100-4077 - Lettre de salutation (air)	6 500	3 000	Reduire les frais au bien être. Faire évoluer le regard sur son environnement, le sentiment de compétence, en relation au quotidien, les excellences de chacun.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'OISE [201401 - Ville de Villiers]	920134 VILLE DE VILLIERS LE BEL - Cde. Culturel	2014-CE1100-4075 - projet féderateur de la chorégraphie	4 500	2 000	Mise en place d'une parade chorégraphique, sociale et festive regroupant une dizaine d'ateliers à partir de 9 ans, encadrés par des animateurs de la compagnie D'ART. Ce projet vise à mobiliser les habitants, des associations, des écoles et structures afin de créer du lien social et favoriser l'expression par la pratique artistique.

Exercice	Libellé	Porteur	Action	Cf Total de l'action (en euros)	Montant proposé (en euros)	Descriptif
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC Alerde	2014-CE1105-4363 - De l'écriture à la réalité	3 000	3 000	Récupérer les journaux avec le sur plus français de Lyon Laïque - Faire prendre connaissance aux jeunes qu'ils ne sont être un plaisir.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC	2014-CE1105-4362 - "Challenge des Jeunes artistes 2014"	7 000	3 500	Permettre aux jeunes créateurs de bénéficier des possibilités techniques de la maison Jacques-Brel. Mettre en place un dispositif de réseautage des jeunes créateurs locaux.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC CC	2014-CE1105-4365 - PROJET ECRIRE CHANT 2014	5 000	3 500	Développer des accompagnements innovants pour permettre de prévenir et d'identifier les jeunes en difficulté scolaire ou en décrochage scolaire.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC CC	2014-CE1105-4364 - PROJET ESPRIT ET MENTAL 2014	7 000	3 500	Mettre en place des actions favorisant le travail par jeu au niveau des enfants à travers le sport afin de limiter le décrochage scolaire.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC	2014-CE1105-4362 - Harmoniser et harmonie form. des enseignants contribuant à la réussite scolaire et sociale	9 000	3 000	Lutter contre le décrochage scolaire en primaire. Développer des compétences transversales. Favoriser à travers d'autres de socialisations des enfants.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - Vie des quartiers	2014-CE1105-4368 - EU Pe: cadre de vie - Action de réappropriation des espaces au PLM	6 000	4 000	Revisiter certains espaces désaffectés sur le quartier du PLM, contribuer et maintenir le lien social, impliquer les habitants.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC agence 21	2014-CE1105-4703 - LES JESPOULES un village d'éducation au Développement Durable 2014	14 000	5 000	Favoriser la prise de conscience citoyenne par le biais de la mise en place d'actions d'éducation au Développement Durable impliquant les habitants.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC	2014-CE1105-4706 - Atelier Code Linguistique	23 000	23 000	Mise en place de 6 modules d'ateliers ludiques qui ont lieu à raison de 1h par semaine dans les 1000 de quartier.
2014	2014 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL DE SAISONNE (2012001 - Ville Vie Vacances)	920134 VILLE DE VILLERS LE BEL - MJC CC	2014-CE1105-4740 - ESPRIT SAIN DANS UN CORPS SAIN / ACCOMPAGNE MON ENFANT VERS LA REUSSITE	4 000	1 500	Mettre en place des ateliers ludiques autour de la confiance en soi, prévenir et lutter contre le décrochage scolaire. Développer le bien être et l'énergie de soi.
TOTAL				208 000	134 500	

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

13/ Politique de la ville

Attribution de subvention dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2014

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à recevoir la subvention de l'Etat de 1 500 euros dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVV) pour l'action portée par la Maison de quartier Camille Claudel, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Porteur	N° Projet	Intitulé de l'action	R/N	DESCRIPTIF	Coût opération	Montant demandé état 2014	Montant accordé état 2014
Mairie de Villiers le bel M(Q) Camille CI AUDIT.	CS1105-6378	Projet théâtre Interquartiers - Séjour Avignon	R	Contribuer à l'insertion sociale des jeunes, éduquer les jeunes à la culture et aux pratiques artistiques. Favoriser la mixité et les relations filles garçons. Développer les liens interquartiers entre les jeunes de Villiers le bel et leurs mobilités.	11 930,00	6 500,00	1 500,00
Total					11 930,00	6 500,00	1 500,00

(Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

14/ Santé

Versement d'une subvention à l'association ' Ensemble pour le Développement Humain ' dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Atelier Santé Ville)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission "Finances" du 16 juin 2014,

- ADOPTE la fiche action jointe à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 4 000 euros à l'association « Ensemble pour le Développement Humain » dans le cadre de l'Atelier Santé Ville. (Rapporteur : Mme Rosa MACEIRA)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

15/ Enfance

Actualisation des secteurs scolaires

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance - Education - Jeunesse du 11 juin 2014,

- ADOPTE les secteurs scolaires de recrutement des écoles publiques de Villiers le Bel tels qu'annexés à la présente délibération. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

16/ Prévention

Convention d'attribution de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'installation d'un dispositif de vidéo-protection - Avenant n°2

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2010 autorisant la mise en place d'un système de vidéo-protection et autorisant M. le Maire à solliciter des subventions,

VU l'avenant n° 2 à la convention en date du 17 septembre 2012,
 CONSIDERANT la nécessité de repousser le délai d'achèvement du projet de vidéo-protection,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant n°2 à la convention signée avec l'ACSE pour l'attribution d'une subvention dans le cadre du projet de mise en place d'un système de vidéo-protection et ayant pour objet de repousser le délai de réalisation de l'action au 31 décembre 2014. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

17/ Conseil Municipal

Droit à la formation des élus

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-12 et suivants,

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014.

- AUTORISE le départ en formation des élus, à condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur, dans la limite des crédits alloués, soit 10 200 € par année civile,

- AUTORISE M. le Maire à signer les actes nécessaires au départ en formation des élus. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

18/ Marches publics

Autorisation de signature - Marché de prestations de gardiennage

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 4 et 18 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de gardiennage avec les sociétés et pour les montants annuels suivants :

Lot	Titulaire	Minimum H.T.	Maximum H.T.	Valeur
Lot N°1 : Gardiennage des équipements sportifs	UPSP	40 000,00	160 000,00	Euros
Lot N°2 : Autres gardiennages (chantiers,...)	16 rue du Général Leclerc 95320 Saint Leu la forêt	1 000,00	-	Euros

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 30 -- Contre : 0 -- Abstention : 5 -- Ne prend pas part au vote : 0

19/ Marches publics

Autorisation de signature - Marché de fourniture de matériel informatique

M. Alain BARBERYE quitte la séance à 22h24 à 22h27

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 4 et 18 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché de fourniture de matériels informatique avec les sociétés et pour les montants annuels suivants :

<i>Lot</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Fourniture de matériels, de logiciels, de périphériques bureautique et serveurs	AVANGARDE Les Gémeaux BP 73 15, rue Honoré Labande 98000 Monaco	50 000,00	200 000,00	Euros
Lot N°2 : Fourniture de matériels, de logiciels, de périphériques réseau		15 000,00	60 000,00	Euros

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

20/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché d'approvisionnement des restaurants scolaires par la livraison du plat principal en liaison froide (plat protidique et plat d'accompagnement)

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 4 et 18 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché d'approvisionnement des restaurants scolaires par livraison du plat principal en liaison froide avec la société ELIOR RESTAURATION, sise 12/14 avenue de Stalingrad - 94260 FRESNES . (Rapporteur : Mme Carmen BOGHOSSIAN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

21/ *Marches publics*

Autorisation de signature - Marché de réalisation de plans, prestations foncières et autres

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71

VU la décision de la commission d'appel d'offres des 4 et 18 juin 2014,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de « Réalisation de plans (topographiques, bâtiments, assainissement,...) - Prestations foncières et actes administratifs -Prestations dédiées à la mise en œuvre de la réglementation relative à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution », avec les sociétés suivantes :

<i>Lot</i>		<i>Titulaire</i>
1	Plans topographiques	Association de Topographes Géomètres et Techniciens d'Etudes (ATGT) 34-36 avenue Louis Aragon 93000 BOBIGNY
2	Plans de bâtiments	
3	Plans et données d'assainissement	
4	Prestations foncières	
5	Etablissement de DT, DICT, et investigations complémentaires	NEOCONCEPT VRD 82 avenue Aristide Briand 92300 LEVALLOIS PERRET

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

22/ Marches publics**Autorisation de signature - Convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux d'élagage, d'abattage, de soins aux arbres et de diagnostics phytosanitaires pour la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville de Villiers-le-Bel**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux d'élagage, d'abattage, de soins aux arbres et de diagnostics phytosanitaires pour la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville de Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2014,

- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour des travaux d'élagage, d'abattage, de soins aux arbres et de diagnostics phytosanitaires pour la Communauté d'Agglomération Val de France et la Ville de Villiers-le-Bel,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur :M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

23/ Délégation de service public**Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1413-1,

- DECIDE de fixer à 7, le nombre des membres de la commission consultative des services publics locaux, à savoir :

- Le Maire ou son représentant, Président,
- 4 membres du Conseil Municipal,
- 2 représentants d'associations locales.

DECIDE de nommer les représentants d'associations locales suivants :

- Mme MARREAU Yvette, comme représentante du Conseil syndical des Charmilles ;
- M. GANDEGA Bakary, comme représentant de l'Union des Locataires de Villiers-le-Bel.

- DESIGNE, outre M. le Maire ou son représentant en tant que Président, les membres du Conseil Municipal pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Sont désignés :

M. Daniel AUGUSTE,

M. Barthélémy AGONHOUMEY,

M. Patrice BOULAY,

Mme Nicole JOANNES.

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

24/ Délégation de service public**Délégation de service public des marchés forains de la ville - Désignation des membres de la commission d'attribution des emplacements aux commerçants des marchés forains**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

VU la délibération en date du 23 mars 2012 par laquelle le Conseil Municipal a lancé la procédure de délégation de service public pour les marchés forains,

VU la délibération en date du 23 octobre 2012 par laquelle le Conseil Municipal a choisi le titulaire de la délégation de service public des marchés forains et a approuvé le traité d'affermage,

VU le traité d'affermage avec la société Sémaco,

CONSIDERANT que les règlements intérieurs des marchés prévoient la mise en place d'une commission des marchés forains afin que celle-ci puisse donner au Maire un avis sur toutes les questions relatives aux marchés forains, et décider des emplacements des commerçants candidats à l'abonnement,

- DECIDE de créer une commission des marchés forains qui a pour objet de donner un avis sur les questions relatives aux marchés forains qui se tiennent à Villiers le Bel dans le cadre de la délégation de service public ;

- DIT que cette commission se réunira au moins une fois par trimestre et à toute demande du Maire ;

- DIT que cette commission des marchés forains aura pour objet de donner un avis sur les questions relatives aux marchés forains qui se tiennent à Villiers le Bel dans le cadre de la délégation de service public et de décider de l'attribution des emplacements des commerçants abonnés candidats.

- DIT que cette commission est instituée selon la composition suivante :

- de membres représentant la commune : 4 sièges, outre le Maire ou son représentant en tant que président de la commission;

- de membres représentant les commerçants sédentaires des marchés forains de la ville : 2 sièges ;

- de membres représentant les consommateurs : 2 sièges ;

- de membres représentant les associations locales de commerçants : 2 sièges ;

- de membres représentant le délégataire : 2 sièges

- DIT que pour tout sujet évoqué, nécessitant des connaissances dans des domaines précis, M. le Maire pourra inviter toute personne en capacité de fournir les éléments susceptibles d'aider la commission dans ses travaux.

(Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

25/ Urbanisme

Plan Local d'urbanisme - Approbation de la modification simplifiée n°2

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU les modifications du PLU en date du 23 septembre 2011, du 20 septembre 2013 et du 7 février 2014,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 juin 2014,

CONSIDERANT la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU du 6 mai au 6 juin 2014,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été portée sur le registre mis à la disposition du public durant la période de consultation,

CONSIDERANT que le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-13-3 du code de l'urbanisme.

- DECIDE d'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-le-Bel tel qu'il est annexé à la présente délibération.

- DIT que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123-24 et R. 123-25 du code de l'urbanisme :

• d'un affichage en mairie pendant un mois,

• d'une mention de cet affichage, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département,

- d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- DIT que conformément à l'article L. 123-10 du Code l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme sera tenu à la disposition du public à la mairie de Villiers-le-Bel aux jours et heures habituels d'ouverture.

- DIT que la délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Sous-Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité conformément à l'article R. 123-25 du code de l'urbanisme. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 1 -- Abstention : 3 -- Ne prend pas part au vote : 0

26/ Foncier

Cession des parcelles communales cadastrées AV n° 200-670-731 et partie de la parcelle AV n° 561 à la Société SCCV LYSEA

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les avis de France Domaine en date du 13 juin 2014,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2014,

- DECIDE de céder à la Société SCCV LYSEA, les parcelles communales AV n° 670, d'une superficie de 2 m², AV n° 731 d'une superficie de 337 m², AV n° 561 pour une emprise partielle de 115 m² constituant une partie de l'ancien Chemin des Lavandières, et enfin la parcelle AV n° 200 d'une superficie de 79 m² sise lieudit « Le Petit Clos » au prix de 28 625 euros afin d'avoir une emprise foncière cohérente de l'opération proposée par ladite société et d'identifier clairement ses limites,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à ces cessions. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

27/ Urbanisme

Approbation de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la Société SCCV LYSEA - Secteur " Allée de Chantilly"

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et L 332-11-4,

VU le Plan Local d'Urbanisme et notamment sa modification simplifiée n°2 approuvée par délibération en date du 27 juin 2014,

VU le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP),

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 12 juin 2014,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 juin 2014,

- DECIDE d'approuver la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le secteur "Allée de Chantilly",

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement urbain, au foncier et aux transports en commun à signer la convention de PUP et à assurer l'exécution de tout acte à intervenir à cet effet,

- PRECISE qu'en application de l'article L. 332-11-4 du Code de l'urbanisme, les constructions qui seront édifiées dans le périmètre de la convention sont exclues du champ d'application de la taxe d'aménagement durant une période de 1 (un) an à compter de la plus tardive des formalités de publicité prévues à l'article

R.332-25-2 du Code de l'Urbanisme. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

28/ Foncier

Commission Communale des Impôts Directs - Désignation des commissaires

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts, précisant notamment, que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement général des conseillers municipaux,

VU la liste de contribuables locaux proposée en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur Départemental des Finances Publiques,

CONSIDERANT la nécessité d'adresser au Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste de présentation comportant les noms pour la désignation des commissaires titulaires et des commissaires suppléants,

- DRESSE la liste des contribuables remplissant les conditions énoncées à l'article 1650 du Code Général des Impôts :

Liste des commissaires titulaires:

Nom et Prénom	Commune
DESTOUESSE Jean-Jacques	Villiers-le-Bel
RENAUD Jean-Pierre	Villiers-le-Bel
BOULAY Patrice	Villiers-le-Bel
MAHIEU-JOANNES Nicole	Villiers-le-Bel
VILLEMAIN René	Villiers-le-Bel
BECVORT Pierre	Villiers-le-Bel
AUGUSTE Daniel	Villiers-le-Bel
BAUER Roland	Villiers-le-Bel
JOARY Sylvie	Villiers-le-Bel
GANDEGA Bakary	Villiers-le-Bel
GARCIA Emiliano	Villiers-le-Bel
LE MOIGNE Yves	Villiers-le-Bel
TOUZANI Youssef	Villiers-le-Bel
CANITROT Pierre	Villiers-le-Bel
TIBI Moïse	Sarcelles
MAYOLINI Nicole	Ecouen

Liste des commissaires suppléants:

Nom et Prénom	Commune
ASIF Daniel	Villiers-le-bel

KRAGBE Eric	Villiers-le-bel
BOGHOSSIAN Carmen	Villiers-le-bel
AGONHOUMEY Barthélémy	Villiers-le-bel
LAROCHE Danielle	Villiers-le-bel
RANVIER Michèle	Villiers-le-bel
RAJA Jamil	Villiers-le-bel
CISSE Mariam	Villiers-le-bel
FOFANA Mohamed	Villiers-le-bel
BETHMONT Claude	Sarcelles
YARAMIS Noël	Arnouville
MOREL Sylvain	Villiers-le-bel
MONTOBAN	Villiers-le-bel
FERREIRA Maria	Villiers-le-bel
HUSSNIAN Joseph	Villiers-le-bel
BIHOUR Nicole	Villiers-le-Bel

- DIT que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des Finances Publiques aux fins de désigner huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

29/ Travaux

Demande de subvention AQUEX auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

- AUTORISE M le Maire à solliciter les participations financières les plus élevées possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au titre de l'aide à la qualité d'exploitation (AQUEX) et à signer tout document nécessaire à cette subvention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
 Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

30/ Syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal d'Assainissement Autonome (S.I.A.A.) - Adhésion de la commune de LE PERCHAY et retrait de la commune de LABBEVILLE

M. le Maire entendu,
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,
 VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988, relative à l'amélioration de la décentralisation et notamment son titre IV, concernant la coopération intercommunale, ainsi que la circulaire ministérielle du 29 février 1988 de mise en œuvre des dispositions de ladite loi,
 VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,
 VU les articles L.5211-18 et L.5212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les articles L.5212-16 et L.5212-17 concernant les conditions d'adhésion de nouvelles collectivités ou structures à un Syndicat,
 VU l'arrêté préfectoral n° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement

Autonome,

- ACCEPTE l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome (S.I.A.A.) de la commune de LE PERCHAY et le retrait de la commune de LABBEVILLE. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)
Texte adopté par vote pour : 35 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,
Jean-Louis MARSAC - 4 JUL. 2014

